

Fiche 1 – Lâcher « Tournaisis »



Après avoir proposé une synthèse des données relatives aux différents lâchers 2025 entérinés en grande vitesse par l'EPR Hainaut-Brabant wallon, « Coulon Futé », tenant sa promesse, entame, ce jour, la publication de leurs zones de participation.

La carte de ce dossier concerne le lâcher « Tournaisis ».

Le tableau ci-après synthétise toutes les informations techniques relatives au lâcher « Tournaisis » couvrant la région implantée à l'extrême ouest de la province du Hainaut. Ce lâcher, relevant de la ligne du Centre, concerne l'entente tournaisienne constituée par les sociétés d'Estaimbourg, de Froidmont, de Guignies, de Kain, de Taintignies et de Tournai.

Ligne du Centre en Hainaut

Lâcher « Tournaisis »

Le Tournaisis

Sociétés	Rayons – Points centraux	Comité
Estaimbourg « L'Union »	15 km - 50°40'55''/03°19'02''	Président : Mahieu J-C. Secrétaire ; Baert D. Trésorier : Delbroeck D. Correspondant : Mahieu J-C. Convoyeur : Wybo.
Froidmont « L'Essor »	20 km - 50°34'42''/03°19'47''	
Guignies « Le Faucon »	20 km - 50°32'50''/03°22'43''	
Kain « L'Hirondelle »	20 km - 50°38'48''/03°28'54''	
Taintignies « La Liberté »	20 km - 50°33'03''/03°20'30''	
Tournai « L'Union Colombophile »	20 km - 50°38'48''/03°28'54''	

En quelques mots. Guère de nouveautés sont à répertorier dans le « décor compétitif » 2025 arrêté par l'entente « Le Tournaisis » dont les dernières réflexions hivernales se résument à une reconduction quasi intégrale de la précédente structure de campagne. En effet, les six mêmes sociétés corroborent toujours à l'animation de l'entente. Elles gardent toutes leurs précédents rayons kilométriques, une seule d'entre elles, celle d'Estaimbourg en l'occurrence, reprend de nouveau des localités flamandes de la Flandre occidentale limitrophe. Kain et Tournai disposent à nouveau du même local. Guignies reconduit comme point central l'église de Wez-Velvain, localité limitrophe de l'entité de Brunehaut. Le comité de l'entente et l'agence de convoyage sont confirmés dans leurs fonctions.



Variation. La seule différence notable avec 2024 concerne les sociétés de Kain et de Tournai habituées, comme dit précédemment, à jouer dans le même local. Suite à la fermeture non prévue de ce dernier à l'entame de la dernière saison, elles ont, après maintes démarches, trouvé un point de chute à Melles, une section du Grand Tournai. Si le règlement provincial autorise, l'année d'un contretemps de local non prévu, de conserver le même point central (en l'occurrence dans le cas présent la cathédrale de Tournai), cette tolérance n'est plus d'application systématique l'année suivante. Le comité de l'EPR a en effet imposé aux deux sociétés de prendre en 2025 l'église de Melles comme point central. Ce qui a pour conséquence une incursion plus profonde de l'entente dans l'est athois suite au maintien du rayon de 20 km par ces deux sociétés.



